

**Acte n°2024-01**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 26 janvier 2024,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les Statuts de l'Université Lumière Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** les propositions formulées par l'Université Lyon 1 quant à la création d'un établissement public expérimental sur le site de Lyon-Saint-Etienne, regroupant les Universités Lyon 1, Lyon 2 et CPE ;
- Vu** les éléments de réponse formulés par l'Université Lyon 2,

**Prend l'acte suivant :**

**OBJET : Projet PLURIEL 2024**

Suite à l'envoi préalable des documents et conformément aux éléments de réponse apportés par l'équipe présidentielle aux propositions de l'Université Lyon 1, la Présidente confirme aux administrateurs que le projet PLURIEL 2024, qui avait pour objet de créer une grande université pluridisciplinaire regroupant les universités Lyon 1, Lyon 2 et CPE ne verra pas le jour.

Malgré cet échec, la Présidente indique qu'il faudra faire émerger un nouveau projet de rapprochement à l'avenir car il est indispensable qu'une grande université pluridisciplinaire voie le jour à Lyon. Par ailleurs, l'arrêt de PLURIEL 2024 ne doit surtout pas empêcher la poursuite des collaborations et projets en cours qui contribuent à la structuration académique du site, comme le projet Shape-Med@Lyon auquel participent activement des enseignants-chercheurs des deux universités.

Fait à Lyon, le 29 janvier 2024  
La Présidente

Nathalie DOMPNIER

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 2 février 2024  
Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 2 février 2024